

106/124



Conservatoire de Musique  
Commission de Surveillance et de Patronage

3<sup>e</sup> mandat Salengro 1935/1936  
mandat Saint Venant 1936/1940



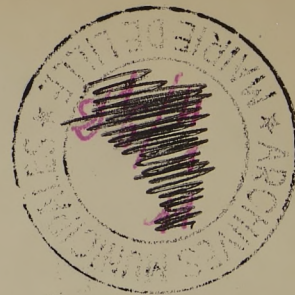
Administration  
Réunion du 13 AOUT 1935

M. PLANQUE

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE LILLE

Commission de Surveillance

Procès verbal de la séance du 8 Juillet 1935



La séance est ouverte à 17 h. par M. FAVIERES, Adjoint aux Beaux-Arts, Président de la Commission.

Etaient présents : M. FANYAU, vice-président; MM. ANICOT, BAZELIS, Dr. BEDART, DESBOUSSEAUX, HACHE, WUILLAUME.

Excusé: M. DOUTRELON DE TRY.

M. GAUJAC, Directeur assiste à la séance.

M. le Président FAVIERES informe M. HACHE, membre dernier nommé, que selon la tradition le rôle de Secrétaire lui est échu en remplacement de M. BAZELIS. M. HACHE accepte et exprime le désir d'imiter son digne prédécesseur.

M. BAZELIS donne lecture du procès verbal de la précédente séance. Il est adopté à l'unanimité.

M. le Président indique à la Commission que les frais de confection du livre d'or offert à M. DOUTRELON DE TRY s'élèvent à 1.040 frs dont 57 f.80 pour la part du Conservatoire. M. FANYAU qui a vu M. DOUTRELON dans la journée et est en possession de ce livre d'or fait constater à ses collègues que tous les témoignages de reconnaissance des 16 sociétés dont M. DOUTRELON a été le bienfaiteur ne portent que la signature de M. GAVELLE.

M. DOUTRELON lui en a fait la remarque et s'en est étonné à juste titre.

M. FANYAU est chargé par la Commission de prier M. GAVELLE de demander la signature des Présidents des Groupements intéressés.

M. FAVIERES communique une lettre de M. DOUTRELON où il exprime le désir qu'à la distribution des prix une somme de 1400 F. soit allouée au jeune VAN DEN DOORN, élève au Conservatoire de Paris. Ainsi a-t-il été fait. Une réserve de 1400 frs reste en disponibilité pour le cas où il serait nécessaire de primer trois élèves au lieu de deux. Après la lecture et l'approbation de l'usage fait des dons des bienfaiteurs dont les noms figurent au palmarès la Commission décide pour l'an prochain de mettre en tête du palmarès l'historique élogieux des bienfaits de M. DOUTRELON.

La parole est à M. GAUJAC, Directeur pour l'exposé budgétaire des suppressions et des créations d'emplois. Inclus le détail.



Classe de Chant de Me OUDART 6 h à II60 frs =	
Classe de Solfège de M.DUPRIEZ 6 h. à II60 =	6.90
M.DUPRIEZ, accompagnateur 4 h à II60 =	4.640
M.DUPRIEZ, classe de Choeurs 4 h à II60 =	4.640
Classe sup.de Piano de Me CHATTELEYN 6 h à IO60 =	6.360
Classe sup.de Piano de Me DEMESMAY 6 h à IIIIO =	6.660
Classe prep.de Violon de M.BONENFANT 6 h à IIIIO =	6.660
Classe de Cor de M.DESWARTE 3 h à IOIO =	3.030
Classe de Solfège de Mme MARTIN 6 h à II60 =	6.960
	-----
	52.870
	=====

Classe de Chant de Me OUDART rattachée à la classe de M.FONTAINE 2 h à 8IO =	1.620
Classe de Choeurs 4 h à 8IO (M.ROBILLARD)	3.240
Accompagnateur 4 h à 8IO (Me HAYEM)	3.240
Cours d'Histoire de la Musique (création) M.GAUJAC 4 h à 8IO	3.240
Classe de Piano 6 h prep. + 6 h sup = 12 h à 8IO =	9.720
Classe de Violon 6 h à 8IO (M.CAPOULADE)	4.860
Classe de Cor 6 h à 8IO =	4.860
Classe de Solfège 6 h à IOIO (M.DESWARTE)	6.060
Classe d'Harmonie (création) M.GAUJAC 4 H à 8IO =	3.240
	-----
	40.080
	=====

Economie : 52.870  
40.080

-----  
12.790  
=====

Après avoir entendu et approuvé les projets du Directeur du Conservatoire, la Commission décide qu'en vertu du règlement encore en vigueur, il sera donné avis des classes à pourvoir de titulaires par la voie de concours sur titres et épreuves pratiques. Ce sont les classes de Choeurs, de Piano (préparatoire et supérieure) de Violon (préparatoire) de Cor avec mention de l'obligation pour le Professeur de tenir l'emploi de Cor solo à l'Opéra de Lille, enfin un emploi d'accompagnateur.

M.GAUJAC a joute deux heures à M.FONTAINE pour la formation d'une classe de Chant préparatoire. Il supprime le 3e Professeur de Piano pour obtenir un niveau plus élevé des élèves admis à concourir et offrir au professeur à venir un traitement convenable par 6 h de préparatoire et 6 heures de cours supérieur. Il remplace les trois heures de Cor de M.DESWARTE par 6 heures de Solfège. Il crée un Cours d'Histoire de la musique et un Cours d'Harmonie de 4 heures obligatoire pour les élèves qui ont obtenu un 1er Prix de Solfège sans avoir eu le 1er Prix dans les classes instrumentales.



M. Desrousseaux voudrait que tous les instrumentistes fussent astreints à acquérir quelques notions de Piano.

La Commission exprime le désir que le Concierge ne soit pas détourné de son service du Conservatoire pour compléter le personnel dans d'autres services. Sur la proposition de M. Wuillaume, elle fera figurer Mme Delille-Martin comme Membre permanent du Jury de Chant.

A propos de la Distribution des prix M. Favières demande à M. Gaujac de la rendre plus solennelle par l'adjonction de morceaux d'Orchestre, d'Actes d'Opéra comique et de Scènes de Comédie.

M. Gaujac prendra les mesures nécessaires pour l'an prochain si on lui fournit la scène du Grand Théâtre. M. Anicot reçoit l'approbation générale quand il demande que M. Cottinet conserve des Iers prix dans son cours ce qui d'ailleurs est conforme aux statuts. Un nouveau règlement est en élaboration, M. le Directeur voudrait le mettre en pratique dès la rentrée des classes.

M. le Président soumet à l'appréciation de la Commission quatre cas de discipline : 1° l'absence de notes trimestrielles sur leurs élèves par Melle Nagel et M. Tallon. Ils recevront un avertissement de la Commission en vertu du Chapitre III art. 5 du règlement. 2° M. le Président donne lecture d'un communiqué sur l'enseignement de la musique dans certaines institutions. Ce communiqué déclare l'enseignement officiel insuffisant tout en se réclamant du patronage et du concours des professeurs de nos Conservatoires. Il sera rappelé à ceux des fonctionnaires qui oublient leurs devoirs qu'il y a des sanctions administratives et juridiques. 3° M. Favières lit les rapports de M. Gaujac sur les irrégularités horaires du Professeur M. Surmont 9 h 40 au lieu de 8 h 30 - 9 h 20 au lieu de 8 h 30; la réponse de M. Surmont alléguant pour excuse la maladie, un accident, les maladies de sa femme, de ses enfants; une lettre de M. le Doyen Duez sur les droits disciplinaires des Directeurs de Conservatoire et des Maires. 4° Melle Nagel a écrit deux lettres au Président de la Commission de surveillance pour se plaindre que l'élève Verdier n'ayant eu que 18 présences sur 68 cours ait été admis à concourir et récompensé d'un 2ème prix. M. Gaujac répond que Melle Nagel ne s'est jamais présentée à son bureau avec l'élève Verdier pour trancher le différend. Il reconnaît que cet élève manque parfois de pondération. Quant à l'élève Morant qui a obtenu un congé de trois mois à la suite d'une intempérance de langage envers Melle Nagel elle a, dit-il, fait des excuses à son professeur en rendant sa nervosité responsable de son emportement.

La séance est levée à 20 heures.

Le Président,  
A. FAVIERES.

Le Secrétaire,  
François HACHE.



Commission de l'Instruction Publique,  
des Beaux-Arts et des Sports

-----  
Réunion du 12-7-35  
-----

La Commission, après examen, fait siennes les propositions de suppression ou de création d'emplois sous réserves suivantes :

- a) Suspension de la classe de chant de Mme Oudart dont les deux heures de cours seront confiées à M. Fontaine à titre d'essai. Ce régime de deux classes superposées mixtes est donc décidé à titre d'essai pendant 1 an.
- b) Classe de Choeurs. Mise au concours.
- c) Classe d'histoire de la musique. Création. A mettre au concours.
- d) Classe de piano. A mettre au concours réservé aux hommes.
- e) Classe de violon : au concours.
- f) Classe d'harmonie : à confier à M. Gaujac, directeur, à condition que les élèves ne se présentent pas au concours en fin d'année.
- g) Classe de cor : nomination après concours.
- h) Classe de solfège : trois heures au lieu de six.

La Commission attire l'attention de l'Administration Municipale sur la participation de M. Bouillard à un Jury de cours privés qui fait insérer des communiqués attaquant le Conservatoire de Lille - ainsi que sur la présence de M.M. les Directeurs du Théâtre et du Conservatoire au jury du Café Bellevue. Ce cours privé d'harmonie de Melle Nagel organisé chez M. Gras doit également retenir l'attention de l'Administration.

La Commission regrette qu'un minimum de présences ne soit pas exigé des élèves pour participer aux concours. Elle émet un vœu pour que, dans le prochain règlement, soit inscrit à ce sujet un minimum de 50 % de présences.

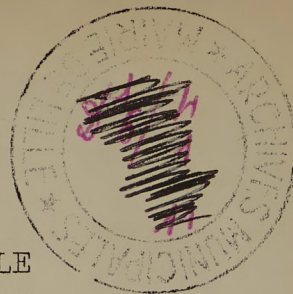
Enfin elle demande que la classe de cornet à piston et de trompette soit reportée du midi au soir.

VANDENHENDE.

L'Adjoint délégué,  
A. FAVIERES.



Conseil d'Administration  
Réunion du 7 OCT. 1935  
M. PLANQUE



CONSERVATOIRE de MUSIQUE de LILLE



Séance de la Commission de Surveillance

du Lundi 23 Septembre 1935

La séance est ouverte à 17 heures par M. Favières, adjoint aux Beaux-Arts, président.

Etaient présents : M.M. Fanyau, Vice-Président;  
Dr Bédart;  
Desrousseaux;  
Hache;  
Wuillaume.

Excusés : M.M. Doutrelon de Try et Anicot.

M. Gaujac, directeur, assiste à la séance ainsi que M. Tant, du service municipal des Beaux-Arts.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance.

Il est adopté après une adjonction réclamée par M. Fanyau. Celui-ci avait demandé à M. Gaujac si M. Fontaine avait été pressenti à propos du cours d'ensemble vocal. M. le Directeur avait répondu qu'il avait été informé dans les mêmes conditions que les autres candidats éventuels.

Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance : Concours pour les emplois de professeurs de violon (préparatoire), de piano (préparatoire et supérieur), d'accompagnement, de cor, d'ensemble choral, d'histoire de la musique, M. Fanyau rend compte de sa visite à M. Gavelle. Il l'a trouvé irréductible en ce qui concerne les signatures des Présidents des Sociétés figurant au livre d'or offert à M. Doutrelon.

M. Favières communique à la Commission les inscriptions et les dossiers des quatre candidats au cours de violon (préparatoire);

des 10 postulants pour le piano (cours préparatoire et supérieur);

des 8 concurrents pour l'emploi d'accompagnateur;

de l'unique candidature aux fonctions de professeur corniste;

des trois concurrents pour l'ensemble vocal;

enfin des 4 postulants pour le cours d'histoire de la musique.

La Commission propose M. Gaujac comme professeur d'histoire



de la musique et M. Breton comme professeur de cor.

Elle trouve insuffisants les titres de deux pianistes, de deux accompagnateurs et d'un candidat au cours d'ensemble vocal.

Les autres sont admis à subir les épreuves pratiques. Pour le violon, elles auront lieu le 4 Octobre et pour le piano le 5 Octobre. M. Tant est chargé d'indiquer les morceaux imposés et les dates des concours avec la plus grande célérité.

M. le Président annonce à la Commission qu'il a adressé une lettre à Melle Nagel pour l'informer qu'elle ferait huit heures de cours par semaine conformément à l'horaire rédigé par M. Gaujac.

M. Hache exprime le désir que les nouveaux cours créés aient lieu à des heures qui s'harmonisent avec celles des cours existants. C'est pour cette raison, dit M. Gaujac, que la classe d'orchestre a lieu le jeudi pendant une heure et demie seulement. Quant au cours d'histoire de la musique, qui nécessite une préparation minutieuse, il ne sera que d'environ deux heures ainsi que le cours d'ensemble vocal qui impose une grande fatigue physique et intellectuelle.

La séance est levée à 20 heures.

Le Secrétaire,

signé : P.HACHE.

Le Président,

signé : A.FAVIERES.



CONSERVATOIRE de MUSIQUE de LILLE

---

Séance de la Commission de Surveillance

du Lundi 23 Septembre 1935

Rectificatif

M. Fanyau, au nom de M. Fontaine, fait la déclaration suivante :

"Depuis plus de 70 ans, la classe d'ensemble vocal a toujours été considérée comme le prolongement de la classe de chant et a été dirigée, d'abord pendant 35 ans, par M. Boulanger et, ensuite, par M. Capon, pendant 36 ans.

"Il est donc indiscutable que le professeur actuel de la classe de chant était en droit de compter sur ladite classe, qu'aujourd'hui on lui refuse.

"Il proteste donc contre ce refus que rien à ses yeux ne justifie."

Transmis à M. l'Adjoint FAVIERES, comme complément au procès-verbal de la dernière séance de la Commission de surveillance du Conservatoire et à toutes fins utiles.

Sentiments respectueux et dévoués.

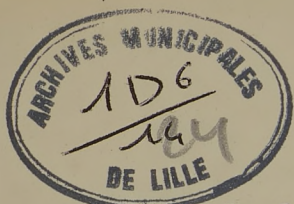
Le Secrétaire,

signé : FERANDELLE.

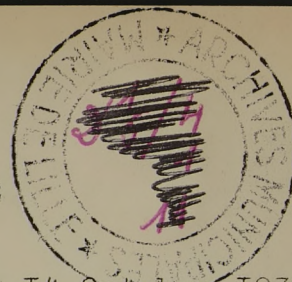
Vu et corrigé.

signé : A. FAVIERES.





Conseil d'Administration  
Réunion du 21 OCT. 1935  
**M. PLANQUE**  
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE LILLE



Séance de la Commission de Surveillance du Lundi 14 Octobre 1935

La séance est ouverte à 17h. par M. FAVIERES, adjoint aux Beaux-Arts, Président.

Etaient présents : M.M. Fanyau, Vice-Président; Anicot;  
Dr Bedart; Desrousseaux; Dr Gaudier;  
Hache; Guillaume.

Excusés : M.M. Bazelis; Doutrelon de Try.

M. Gaujac, Directeur, assiste à la séance.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance. Il est adopté à l'unanimité après inscription d'une déclaration de M. Fontaine présentée par M. Fanyau.

La Commission aborde l'étude des questions à l'ordre du jour de la séance.

**A** M. le Directeur Gaujac a informé l'Administration Municipale que les cours d'Alto et de Violoncelle préparatoire se trouvaient sans élèves et qu'aucun candidat ne s'était fait inscrire. M. le Président déclare que si l'Administration ne peut légalement suspendre les traitements des deux professeurs M. Frimat et M. Tallon elle ne veut pas les payer à ne rien faire. M. Hache demande à M. Gaujac si la succursale de Lille peut se montrer inférieure aux Conservatoires voisins par la suppression de la classe d'Alto. M. le Directeur se défend d'avoir une telle pensée. Il craint cependant les réclamations d'autres professeurs si on accorde à M.M. Frimat et Tallon l'autorisation de faire leurs cours le soir de 18 h. 1/2 à 19 h. 1/2. M. Anicot demande qu'on expérimente cet horaire pendant un an, avec la suppression de la limite d'âge et de l'examen d'entrée. M. Desrousseaux est d'avis, dans ces conditions, de dénommer ces classes : Cours libres avec une simple autorisation du Directeur pour formalités d'admission.

M. le Directeur et M. Gaudier pensent que les professeurs en vue devraient s'efforcer, par une propagande active, d'obtenir un meilleur recrutement pour leurs classes. Dans le cas d'échec, M. Tallon et M. Frimat pourraient décongestionner les cours de solfège très chargés d'élèves.

**B** M. le Président donne ensuite lecture d'une demande d'audience de Mlle Nagel et des raisons qu'elle a données à l'Administration Municipale pour n'être pas astreinte à l'horaire que lui a imposé M. le Directeur du Conservatoire. M. l'adjoint aux Finances refuse de payer des heures qui ne sont pas faites. M.M. Desrousseaux et Bédart parlent d'une convention spéciale antérieure qui lierait l'Administration et Mlle Nagel. M. Desrousseaux en profite pour



demander que certains cours soient affectés d'un coefficient supérieur quant à leur rémunération. M. le Président ne voit pas trop ce que désire Mlle Nagel. M. Gaujac affirme que c'est le statu quo lequel rendrait impossible la création du cours d'harmonie préparatoire et obligatoire. Ce serait vraiment dommage ajoute M. le Dr Gaudier.

C. M. le Directeur communique à la Commission un exposé de M. Hennebelle, professeur de trombone pour qu'il soit accordé en raison de son nombre d'élèves, trois heures de cours. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. La difficulté d'application résultera de l'anémie du budget qui subit tous les ans de nouvelles amputations.

D. M. le Directeur voudrait la nomination de moniteurs accompagnateurs qui seraient pris à l'essai pendant un certain temps.

M. le Président, d'accord avec la Commission dresse, pour les examens et les concours de l'année scolaire 1935-1936, la liste des membres des Jurys dont les noms suivent :

#### Membres des Jurys d'examens

##### Harmonie

M.M. LECOCCQ, professeur de musique, 177 boulevard Bigo Danel  
SORET, chef d'orchestre, 24 boulevard des Ecoles  
BERGERAT, 6 rue des Fleurs, Ronchin

##### Solfège

Mme ANICOT, 179 rue d'Artois  
M.M. FANYAU, directeur de chorales, membre de la Commission de surveillance et de patronage, 61 rue de Béthune  
GRUSON, artiste musicien, 78 rue Royale  
LAIGRE, professeur de musique, Wattignies  
MARICHEZ, directeur de chorale, 6 place Sébastopol  
MASCRET, professeur, 15 avenue du Peuple Belge

##### Chant

M.M. ANICOT, 179 rue d'Artois  
FANYAU, directeur de chorales, membre de la Commission de surveillance, 61 rue de Béthune  
MARICHEZ, directeur de chorale, 6 place Sébastopol  
WUILLAUME, membre de la Commission de surveillance, Hôtel de Strasbourg, rue Jean Roisin  
ROBILLARD, directeur de chorale, 64 façade de l'Esplanade  
FRADY, directeur des Théâtres Municipaux.  
M.Mmes FAGNEN, 42 rue Charles Fourier, Templemars  
Jany de LILLE, cantatrice, 193 boulevard Brune, Paris (14°)  
HOUBRON, 1 boulevard Papin

...



Diction et Déclamation

- M.M. ANICOT, membre de la Commission de surveillance,  
179 rue d'Artois.  
KAH, 36 rue de Turenne  
DOUTRELON DE TRY, membre de la Commission de surveillance  
39 rue de Lille, Lambersart.  
VALDELIEVRE, 60 bis rue du Long Pot  
WARINGHIEN, 47 rue de Douai  
WUILLAUME, membre de la Commission de Surveillance  
Hôtel de Strasbourg, rue Jean Roisin  
FAVIERES, Professeur agrégé de l'Université, 7 rue  
Gustave Joncquet  
FRADY, directeur des Théâtres Municipaux

Piano

- M.M. BAZELIS, membre de la Commission de surveillance  
12 rue St-André  
GAUDIER, membre de la Commission de surveillance 175 rue  
Nationale  
MASCRET, professeur 15 Avenue du Peuple Belge  
SCRIVE-THIRIEZ, artiste musicien 28 rue de l'Arc  
Mme. ANICOT 179 rue d'Artois

Orgue

- M.M. BAZELIS, membre de la Commission de surveillance  
12 rue St-André  
LECOCQ, professeur 17 Bd Bigo Danel  
GAUDIER, membre de la Commission de Surveillance  
175 rue Nationale  
SCRIVE THIRIEZ, artiste musicien 28 rue de l'Arc  
JUGLET, professeur, 9 Place Simon Vollant  
BERGERAT, 6 rue des Fleurs, Ronchin.

Instruments à cordes

A - Violon

- M.M. CALLANT, professeur 6 Terrasse Ste Catherine  
DESROUSSEAUX, artiste musicien, membre de la Commission de  
Surveillance, 278 rue Solférino  
GAUDIER, membre de la Commission de surveillance  
175 rue Nationale  
HACHE, artiste musicien 13 rue Pascal  
CHARLIER, artiste musicien 93 rue St-Sauveur  
DEBRAUWER, artiste musicien Avenue du Dr Bouret 5  
Marcq en Baroeul  
HERSON, artiste musicien 8 bis rue d'Anjou



B - Violoncelle - Alto - Contrebasse

MM. CALLANT, professeur 6 Terrasse Ste Catherine  
DERAEDT 34 rue Véronèse  
DESROUSSEAUX, artiste musicien, membre de la Commission de  
surveillance 278 rue Solférino  
GAUDIER, membre de la Commission de surveillance, 175 rue  
Nationale  
HACHE, artiste musicien 13 rue Pascal  
MONSUEZ, professeur 41 Bd. Bigo Danel  
  
HERSON, artiste musicien 8bis rue d'Anjou (pour la contre-  
basse seulement)

Instruments à vent

A - Bois

MM. CACHERA, sous chef de la Musique du 43e Citadelle  
GRUSON, artiste musicien 78 rue Royale  
LAIGRE professeur. Wattignies  
MASCRET, professeur 15 avenue du Peuple Belge  
DUPUIS, chef d'orchestre 66 rue Gambetta  
TOURNON, Chef de musique au 43e Citadelle

B - Cuivre

MM. CACHERA Sous chef de musique au 43e Citadelle  
DANETTE, artiste musicien 70bis rue du Marché  
DEMESSINE, artiste musicien 20 rue du Maire André  
DEPAEPE, professeur 57 rue de Marquette La Madeleine  
GOUBE, artiste musicien 99 rue St Sauveur  
LAIGRE professeur Wattignies  
TOURNON Chef de musique au 43e Citadelle

Membres des Jurys de Concours

Harmonie

MM. BECKER chef d'orchestre à l'Opéra 76 rue de l'Abbé Groult.  
Paris XVe  
BOUSQUET directeur du Conservatoire de Roubaix  
GALLOIS, directeur du Conservatoire de Douai  
DE TAYE, directeur du Conservatoire de Mons  
LAMY, directeur du Conservatoire de Valenciennes  
LECOCQ, professeur 17 Bd Bigo Danel  
SORET chef d'orchestre 24 Bd. des Ecoles  
BERGERAT 6 rue des Fleurs Ronchin



Solfège

Mme ANICOT, 179 rue d'Artois  
M.M. FANYAU, directeur de chorales, membre de la Commission de surveillance,  
61 rue de Béthune  
GRUSON, artiste musicien, 78 rue Royale  
LAIGRE, professeur, Wattignies  
MARICHEZ, directeur de chorale, 6 place Sébastopol  
MASCRET, professeur, 15 avenue du Peuple Belge

Chant

M.M. ANICOT, membre de la Commission de surveillance, 179 rue d'Artois  
FANYAU, directeur de chorales membre de la Commission de surveillance,  
61 rue de Béthune  
MARICHEZ, directeur de chorale, 6 place Sébastopol  
HOUBRON, 1 bd Papin  
WUILLAUME, membre de la Commission de surveillance, Hôtel de Strasbourg,  
rue Jean Roisin  
ROBILLARD, directeur de chorale, 64 Façade de l'Esplanade  
FRADY, directeur des Théâtres municipaux  
DE TAYE, directeur du Conservatoire de Mons  
MMmes FAGNEN, 42 rue Charles Fourier, Templemars  
Jany DELILLE, cantatrice, Bd Brune 193, Paris 14è

Diction et déclamation

M.M. ANICOT, membre de la Commission de surveillance, 179 rue d'Artois  
DOUTRELON DE TRY, membre de la Commission de surveillance 39 rue de  
Lille, Lambersart  
VALDELIEVRE, 60bis rue du Long Pot  
WARINGHIEN, professeur agrégé de l'Université, 47 rue de Douai  
WUILLAUME, membre de la Commission de surveillance, Hôtel de Strasbourg,  
rue Jean Roisin  
FAVIERES, professeur agrégé de l'Université, 7 rue Gustave Joncquet  
FRADY, directeur des Théâtres municipaux  
BERTIN, sociétaire de la Comédie Française  
Mme RENAUD, sociétaire de la Comédie Française  
KAH, 36 rue de Turenne

Piano

M.M. BAZELIS, membre de la Commission de surveillance, 12 rue St-André  
GAUDIER, membre de la Commission de surveillance 175 rue Nationale  
MASCRET, professeur, 15 avenue du Peuple Belge  
SCRIVE-THIRIEZ, artiste musicien, 28 rue de l'Arc  
BECKER, chef d'Orchestre à l'Opéra, 76 rue de l'Abbé Groult, Paris XVè  
GALLOIS, directeur du Conservatoire de Douai  
DE TAYE, directeur du Conservatoire de Mons  
LAMY, directeur du Conservatoire de Valenciennes  
Mme ANICOT, 179 rue d'Artois



ORGUE

MM. BAZELIS, membre de la Commission de Surveillance, 12 rue Saint-André  
 LECOCQ, professeur, 17 Bd Bigo Danel  
 GAUDIER, membre de la Commission de Surveillance, 175 rue Nationale  
 SCRIVE-THIRIEZ, artiste-musicien, 28 rue de l'Arc  
 JOUGLET, professeur, 9 Place Simon Vollant  
 BECKER, chef d'orchestre à l'Opéra, 76 rue de l'Abbé Groult, Paris, XVè  
 DE TAYE, Directeur du Conservatoire de Mons  
 LAMY, Directeur du Conservatoire de Valenciennes  
 BERGERAT, 6 rue des Fleurs, Ronchin

INSTRUMENTS A CORDESA - VIOLON

CALLIANT, professeur, 6 Terrasse Sainte-Catherine  
 DESROUSSEAUX, artiste-musicien, membre de la Commission de Surveillance, 278 rue Solférino  
 GAUDIER, membre de la Commission de Surveillance, 175 rue Nationale  
 HACHE, artiste musicien, 13 rue Pascal  
 CHARLIER, artiste musicien, 93 rue Saint-Sauveur  
 DEBRAUWER, artiste musicien, 5 Avenue du Docteur Bouret, Marcq en Baroeul  
 HERSON, artiste musicien, 8 bis rue d'Anjou  
 HUGOT, 14 rue Henri Corne, Douai  
 NIVERT, Directeur du Conservatoire de Tourcoing  
 COURCELLE, Professeur à l'Ecole de Musique d'Armentières  
 Mme LAPIE, Professeur au Conservatoire de Douai

B - VIOLONCELLE - ALTO - CONTREBASSE

CALLIANT, Professeur, 6 Terrasse Sainte-Catherine  
 DERAEDT, 34 rue Véfonèse  
 DESROUSSEAUX, artiste-musicien, membre de la Commission de Surveillance, 278 rue Solférino  
 GAUDIER, Membre de la Commission de Surveillance, 175 rue Nationale  
 DUMOULIN, Violoncelle solo à l'Opéra, 3 rue St-Louis, Fort Marly (S et O)  
 NIVERD, Directeur du Conservatoire de Tourcoing  
 HACHE, Artiste Musicien, 13 rue Pascal  
 MONSUEZ, Professeur, 41 Bd Bigo Danel  
 HERSON, artiste musicien, 8 bis rue d'Anjou (pour la Contrebasse seulement)



INSTRUMENTS A VENT

A - BOIS

M.M. CACHERA, sous-chef de musique au 43è Citadelle  
GRUSON, artiste musicien, 78 rue Royale  
LAIGRE, professeur, Wattignies  
MASCRET, professeur, 15 avenue du Peuple Belge  
DUPUIS, chef d'orchestre, 66 rue Gambetta  
CARPENTIER, professeur, 30 rue de Sébastopol, Roubaix  
ROUSSE, directeur de la Musique Municipale, Grand'Place, Le Quesnoy  
TOURNON, chef de musique au 43è Citadelle

B - CUIVRES

M.M. CACHERA, sous-chef de musique au 43è Citadelle  
DANETTE, artiste musicien, 70 bis rue du Marché,  
DEMESSINE, artiste musicien, 20 rue du Maire André  
DEPAEPE, professeur, 57 rue de Marquette, La Madeleine  
GOUBE, artiste musicien, 99 rue Saint Sauveur  
LAIGRE, professeur, Wattignies  
DEFER, directeur de l'Ecole de Musique d'Armentières  
LECLERCQ, professeur au Conservatoire de Roubaix  
TOURNON, chef de musique au 43è Citadelle

La séance est levée à 19 heures

Le Secrétaire,

signé: François HACHE.

Le Président,

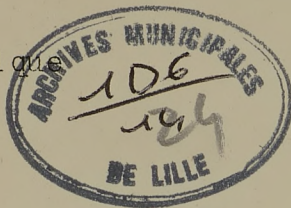
A. FAVIERES.



Conseil d'Administration  
Séance du 16 DEC 1935  
M. PLANQUE



Conservatoire de Musique  
de Lille



Quatrième Direction

La Commission de Surveillance et de Patronage s'est réunie le mardi 20 Novembre.

La séance est ouverte à 17 heures par M. Favières, adjoint aux Beaux Arts, président.

Etaient présents: M.M. Fanyau, Vice-Président,  
Anicot, Bazelis, Dr Bédart,  
Desrousseaux, Dr Gaudier, Hache,  
Wuillaume.

Excusé: M. Doutrelon de Try.  
M. Gaujac, directeur, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Concours pour l'emploi d'accompagnateur. - La Commission n'admet pas les inscriptions de M. Viard ni de Mme Fontaine demandées après la date de clôture. Elle est unanime à accorder à Mme Fontaine, accompagnatrice bénévole du Professeur de Chant pendant le premier trimestre une juste rémunération de son travail. Elle se refuse à prendre en considération l'offre de M. Cequant, qui accepterait de tenir l'emploi au traitement de 600fr l'heure-année, à condition d'être exempté de concours; la décision de l'Administration Municipale ne le permet pas.

M. le Président désire que les précautions les plus minutieuses soient prises pour que la sincérité du concours ne puisse même être mise en doute. Après diverses propositions qui prouvent que tous les membres de la Commission sont de l'avis de leur Président, on réduit le concours à deux épreuves:

1°- Accompagnement, sur un deuxième piano jouant le rôle d'orchestre d'un fragment de Concerto exécuté par un virtuose. M. Maurice Amour est tout indiqué;

2°- Transposition de l'accompagnement d'un morceau exécuté par un chanteur ou un instrumentiste.

M. le Dr Gaudier apportera le jour même du concours les morceaux inconnus de tous qui seront choisis au moment de l'exécution.

M. Fontaine offre quatre chanteurs pour la deuxième épreuve.

...



La date du concours sera arrêtée par M. le Président.

La Commission désigne comme membres du Jury, en plus de M.M. Favières, adjoint et Planque secrétaire général de la Mairie, MMmes Anicot et Hayem, M.M. Bousquet et Lamy directeurs de Conservatoire, M.M. Fanyau, Bazelis, Gaudier de la Commission de Surveillance. M. le Directeur du Conservatoire de Lille en fait partie de droit.

M. le Président fait part d'une audience qu'il a accordée à Mlle Nagel: elle accepte de faire les huit heures de cours que comporte son nouvel horaire, mais de manière à ne pas coucher à Lille. Les heures qu'elle propose sont incompatibles avec l'obligation, pour tous les premiers prix de solfège, de suivre le cours préparatoire d'harmonie.

M. le Président demande donc que ces élèves soient, non pas obligés, mais invités à suivre ce cours. M. Gaujac accepte volontiers de se conformer, pour l'établissement de cet horaire, au désir de M. le Dr Gaudier: concilier l'intérêt des élèves et celui de leur professeur, celui là prenant le pas sur celui-ci.

En fin de séance, M. Anicot avec l'approbation de M. Doutrelon de Try, obtient de ses collègues une bourse de 700 frs, à valoir sur un reliquat de 1.400 Frs pour le chanteur Gillet admis au Conservatoire de Paris.

Séance levée à 19 heures.

Le Secrétaire:

HACHE

Le Président:

André FAVIERES.



Conseil d'Administration

Réunion du 8 JUIN 1936

M. PLANQUE



CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Commission de Surveillance et de Patronage

Réunion du 27 Avril 1936

La Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire de Musique s'est réunie le lundi 27 Avril à dix sept heures, sous la présidence de M. André FAVIERES, Adjoint au Maire délégué à l'Instruction Publique et aux Beaux-Arts.

Etaient présents : M. Fanyau, vice président;  
Anicot, Desrousseaux, Gaudier, Hache,  
Laigre.

excusés : MM. Bazelis, Doutrelon De Try, Guillaume.

M. Gaujac, Directeur du Conservatoire,  
assistait à la séance.

La lecture du procès verbal de la réunion du 23 Mars 1936 donne lieu à précision en ce qui concerne la participation des élèves et des professeurs à la cérémonie de Distribution des Prix: les professeurs et élèves du Conservatoire sont obligés de prêter leur concours aux principales répétitions et à l'exécution des morceaux qu'exécutera la classe d'orchestre le jour de cette cérémonie. Ils n'ont le droit de se mettre en congé qu'après la distribution des prix.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Laigre, dont l'expérience et la compétence musicale seront d'une grance utilité à la Commission de Surveillance. M. Laigre le remercie et propose à ses collègues de maintenir M. Hache dans ses fonctions de secrétaire. Adopté.

Sur la proposition de M. le Docteur Gaudier et de M. Laigre, la classe d'orchestre portera, désormais, le nom de "Cours d'orchestration et de composition"

Il est rappelé une fois de plus que les membres du jury doivent se récuser, s'ils ont donné des leçons ou des conseils, pendant l'année scolaire, à des candidats.

Mme Hennebelle Ducatez, nommée à titre provisoire, pianiste-accompagnatrice au Conservatoire trouve que son indemnité mensuelle de 270 frs est insuffisante, et ne représente que la rémunération de quatre heures d'accompagnement et non de ses huit heures. La Commission trouve tout naturel qu'elle reçoive le même traitement que son prédécesseur, qui donnait, également,



huit heures de travail. Un pianiste-accompagnateur n'est pas un professeur et ne peut prétendre être payé au même tarif que ce dernier. D'ailleurs, fait remarquer M. Desrousseaux, les conditions du règlement du concours invoquées par Mme Hennebelle ne concernaient qu'une classe d'ensemble choral qui n'a pas été pourvue et, par conséquent sont inopérantes.

La Commission rejette le principe de la création d'une classe de harpe à pédales. Cet instrument coûte trop cher, et les trois années d'essais qui ont été faits avec la harpe chromatique Pleyel n'ont point donné de résultat satisfaisant.

M. Laigre et M. le Docteur Gaudier sont très partisans de cours du soir pour les instruments à vent, cuivres et bois. Ce seraient des cours élémentaires en dehors des cours du jour. Ils permettraient un recrutement plus facile parmi les amateurs lillois qui travaillent dans la journée. Avis favorable. La création d'un cours du soir de trompette est approuvée par le Directeur et la Commission.

M. Gaujac ne pense pas que les élèves du cours de chant aient assez d'ampleur de voix pour concourir au théâtre. MM. Fenyau et Anicot n'approuvent pas la répartition de l'enseignement du chant scénique entre deux professeurs chargés, l'un de la partie vocale, l'autre, de la mimique. La Commission rend toutefois hommage au désintéressement de M. Fontaine et Cottinet qui en offrent l'essai à titre gracieux.

La Commission autorise M. le Directeur à accorder à une élève intéressante, Melle Paulus, la permission de n'assister aux cours de solfège et d'harmonie qu'une fois par semaine.

Les classes du soir d'alto et de violoncelle préparatoire seront soumises au règlement général des concours. Ce point sera précisé à propos de la révision du règlement.

M. Gaujac soumet à la Commission le projet d'achat d'un piano crapaud et d'un piano droit dont l'un, le premier, resterait dans la grande salle en permanence; achat à régler sur les budgets des exercices 1936 et 1937. Avis favorable.

Comme il est 19 heures, M. le Président propose de lever la séance et de reporter au lendemain à 17 h.30 l'examen des nouveaux statuts du Conservatoire.

Le Secrétaire

F. HACHE

Le Président,

A. FAVIERES

Commission de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Sports.  
Réunion du 8 Mai 1936.  
Procès-verbal adopté. Signé : J. VANDENHENDE.



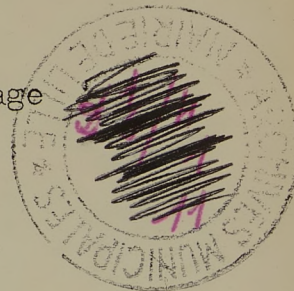
Conseil d'Administration  
Réunion du 27 FEV 1937  
M. PLANQUE

CONSERVATOIRE de MUSIQUE

Commission de Surveillance et de Patronage



Procès-Verbal de la réunion  
du 16 Octobre 1936



La Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire de Musique s'est réunie le vendredi 16 Octobre, à dix sept heures, sous la présidence de M. André FAVIERES, adjoint au maire, délégué à l'Instruction Publique et aux Beaux-Arts.

Etaient présents : M.M. FANYAU, vice-président;  
ANICOT, BAZELIS, DESROUSSEUX,  
GAUDIER, HACHE.

S'étaient fait excuser : M.M. LAIGRE et DOUTRELON de TRY.

M. GAUJAC, Directeur du Conservatoire, assistait à la séance.

M. le Président donne lecture de la lettre de démission de M. WUILLAUME. Il charge M. TANT, Secrétaire de l'Ecole, de lui adresser les regrets et remerciements de la Commission. La Ville lui exprimera sa reconnaissance par une médaille et une liste de trois membres sera présentée à l'agrément de M. le Maire en vue de pourvoir au poste laissé vacant par la décision de M. WUILLAUME.

Jurys d'examens et de concours - M. FANYAU fait part de la démission de M. GRUSON des jurys d'examens et de concours des classes de solfège et d'instruments à vent. Le Secrétaire du Conservatoire adressera à M. Gruson une lettre de remerciements.

Sur la proposition de M. FANYAU, M.M. DUPRIEZ et HACHE sont désignés pour siéger au jury de solfège.

La Commission est d'avis de ne pas renouveler les mandats de M. LEVY ni de Mme RENAUD. Mme Jany DELILLE ne ferait plus partie, désormais, que du jury de concours de la classe de chant. Mme ANICOT - sur sa demande - et M. LAMY, Directeur du Conservatoire de Valenciennes, ne siégeront plus au jury de piano. Ils seront remplacés dans les conditions indiquées ci-après.

La Commission propose d'adjoindre les personnalités du monde musical suivantes aux jurys de concours des classes de piano, d'instruments à vent, de violoncelle et de diction  
1) Piano : Mme SAINT et Mlle Léa LEFEBVRE, premiers prix de Paris;



2) Violoncelle : M. POLLAIN, concertiste des grands concerts parisiens 3) Instruments à vent : M.M. DEVEMY, cor solo de la Garde Républicaine et BLANQUART, flûtiste solo des Concerts Colonne 4) Diction : une Sociétaire de la Comédie Française à désigner ultérieurement.

M.M. ANICOT et FANYAU insistent pour que les jurés assistent, à l'avenir, à l'audition de tous les élèves participant aux concours et pour qu'ils ne soient plus autorisés à signer le procès-verbal lorsqu'ils n'auront entendu que trois ou quatre des candidats soumis aux épreuves. Avis conforme de la Commission.

Quant à l'interdiction des applaudissements pendant les concours publics de fin d'année, la Commission - craignant prendre, ce faisant, une mesure pratiquement inopérante - se prononce en faveur du maintien du statu-quo.

M. DESROUSSEAU n'est pas d'avis de communiquer à la Presse les lettres d'excuses adressées par le père de l'élève GALICHET à M. l'adjoint FAVIERES et à M. GAUJAC. Se rangeant à l'avis de M. FANYAU, la Commission décide l'affichage de ces lettres dans le couloir d'entrée de l'Ecole.

#### Cours supérieur de violoncelle du soir -- Requête TALLON --

Connaissance prise d'une requête de M. TALLON, professeur du cours préparatoire de violoncelle, tendant à la création d'une section supérieure à l'usage des élèves de sa classe du soir ayant obtenu une première mention aux concours de fin d'année, la Commission 1) se prononce en faveur du maintien du régime actuel de ce cours : cours libre avec admissions sans examen d'entrée ni limite d'âge 2) émet un avis favorable de principe à la création d'un cours complémentaire du soir à l'usage des premières mentions du cours préparatoire 3) propose de sanctionner les études à faire dans le dit cours complémentaire par l'octroi de " médailles ", non de " prix " ni d'"accessits " afin d'éviter toute confusion avec les récompenses accordées aux lauréats du "cours supérieur" proprement dit; étant entendu, par ailleurs, que les concours de fin d'année pour les élèves de ce cours complémentaire auront lieu à huis-clos.

#### Création d'une nouvelle classe supérieure de piano - Examen du problème .

La Commission estime inopportune et même dangereuse pour l'avenir la création d'une nouvelle classe supérieure de piano. Etant donné l'importance numérique actuelle des deux classes existantes - chacune de ces classes groupe plus de dix huit élèves - elle demande à l'Administration Municipale de vouloir bien porter leur durée à neuf heures-année au lieu de six pour l'année scolaire 1936-1937 quitte à revoir la situation des classes supérieures de piano au début de l'année scolaire 1937-1938 et à revenir à l'état de choses actuel s'il y a lieu.



Limite d'âge maximum pour l'admission des élèves dans les classes de piano et d'instruments à vent.

En vue de favoriser le recrutement des élèves pour les classes de piano, la Commission propose de fixer à seize et à vingt ans les limites d'âge maxima d'admission : 16 ans, pour les cours préparatoires; 20 ans pour les cours supérieurs. Dans le même ordre d'idées, elle est d'avis de tenter, l'an prochain, la création de cours du soir de piano préparatoire étant entendu que ces créations - faites, d'ailleurs, à titre provisoire et pour l'année scolaire 1937-1938 - ne comporteraient pas d'augmentations de dépenses pour la Ville; l'heure consacrée à ces cours du soir étant prélevée sur la durée des cours du jour actuels.

La Commission se déclare favorable, par ailleurs, à la suppression de toute limite d'âge pour les militaires du service actif désirant se perfectionner dans les classes d'instruments à vent de l'Ecole.

Acquisition d'un nouvel instrument pour la classe de cor -

Sur la proposition de M. GAUJAC, la Commission décide l'achat d'un nouvel instrument pour la classe de cor.

Nouveau règlement de l'Ecole - Mise au point définitive.

M. FAVIERES aborde ensuite l'examen du nouveau règlement. Ce dernier examen n'apporte point de changement à la précédente rédaction sauf en ce qui concerne l'adjonction de deux professeurs à la composition actuelle de la Commission de Surveillance et de Patronage. Trois votes successifs donnent pour résultats 1°) unanimité sur le principe même de la participation des professeurs aux travaux de la Commission 2°) quatre voix contre deux pour limiter aux seules questions d'ordre disciplinaire les pouvoirs des délégués des professeurs 3°) cinq voix contre une pour que les représentants des professeurs soient désignés par le Maire et rien que par le Maire.

Questions diverses - Il n'est pas donné suite aux offres de services de M. DECOOL pour les accords de pianos de l'Ecole. Etant donné que la plupart des pianos en service au Conservatoire sont de marque " Pleyel ", il sera fait appel au concours de M. GRAS, agent général de cette marque, pour l'exécution des travaux de cette nature.

La Commission 1) Prend acte de la démission de Mme HENNEBELLE, pianiste-accompagnatrice de la classe de chant 2) de la décision de l'Administration Municipale portant nomination à ce poste de Mlle VAN MULLEM. Elle exprime l'espoir qu'un poste de professeur de solfège soit réservé à Mlle VAN MULLEM dès que les circonstances le permettront.



■ ■ ■

Connaissance prise de la circulaire ministérielle du II Juillet 1936, la Commission exprime ses regrets pour le retard apporté par l'Autorité Supérieure à la régularisation de la situation de M. Gaujac en tant que professeur du cours pratique d'Histoire de la Musique.

La Commission décide de confier à M. Marissal, artisan-luthier, les travaux de remise en état des violoncelles en usage au Conservatoire.

A l'unanimité, la Commission propose à l'Administration Municipale d'augmenter de trois heures-année le cours de clarinette de M. Capelle dont la classe comporte actuellement plus de trente élèves. Cette mesure serait prise à titre provisoire et pour l'année scolaire 1936-1937 seulement. Elle serait sujette à révision au début de la prochaine année scolaire si les effectifs de la classe ne la justifiaient plus.

Séance levée à 20 heures 15.

Le secrétaire,  
signé: HACHE

Le Président,

Commission de l'Instruction Publique,  
des Beaux-Arts et des Sports  
Réunion du 12.2.1937

Avis: La Commission de l'Instruction Publique des Beaux-Arts et des Sports propose M. Warengnien, Conseiller Municipal en remplacement de M. Guillaume, démissionnaire, approuve les travaux de la Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire, sauf en ce qui concerne les points suivants:

1° Création d'une nouvelle classe supérieure de piano Proposition de la Commission du Conservatoire	: Proposition de la Commission de l'Instruction Publique
-----	-----
Etant donné l'importance numérique actuelle des deux classes existantes, chacune de ces classes groupe plus de dix huit élèves, demande à l'A. Mle de vouloir bien porter leur durée à neuf heures au lieu de six pour l'année scolaire 1936-37, quitte à revoir la situation au début de l'année scolaire 1937-38 et revenir à l'état de choses actuel, s'il y a lieu.	: à titre d'essai, nomination d'un intérimaire pour un troisième cours de piano.
2° Limite d'âge maximum pour l'admission des élèves dans les classes de piano et d'instruments à vent	: statu quo
Fixation à seize ans pour les cours préparatoires et à vingt ans pour les cours supérieurs	:

M. Gaujac sera prié de faire connaître à l'Administration Municipale les effectifs exacts du Conservatoire.

signé: VANDENHENDE



Conseil d'Administration  
Réunion du 18 OCT. 1937  
M. PLANQUE

COMMISSION de SURVEILLANCE et de PATRONAGE du  
CONSERVATOIRE de MUSIQUE de LILLE



-----  
Réunion du 2 Juillet 1937

Procès-Verbal



Etaient présents : M. André FAVIERES, Adjoint au Maire, délégué à l'Instruction Publique et aux Beaux-Arts, Président;  
M.M. ANICOT, BAZELIS, DESROUSSEAUX, FANYAU, FARVACQUES, GAUDIER, HACHE, LAIGRE, WARINGHIEN.  
M. Edmond GAUJAC, Directeur du Conservatoire, assistait également à la séance.

I- Installation de M.M. FARVACQUES et WARINGHIEN -

En ouvrant la séance, M. le Président déclare installés dans leurs fonctions de membres de la Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire M.M. FARVACQUES et WARINGHIEN qui occuperont les sièges laissés vacants a) par la mort de M. DOUTRELONG de TRY, pour le premier b) par la démission de M. WUILLAUME, pour le second.

II- Procès-verbal de la séance du 16 Octobre 1936 - Résolutions de l'Administration Municipale.

Le procès-verbal de cette séance est lu et adopté sans observations.

La Commission estime qu'il importe de garder le statu-quo pendant la prochaine année scolaire en ce qui concerne le cours du soir de violoncelle; cours préparatoire libre qui n'a, d'ailleurs, sorti aucune première mention au dernier concours de fin d'année.

Connaissance prise de la lettre adressée à M. l'adjoint FAVIERES, son président, par M. le Secrétaire Général de la Mairie en suite à de nouvelles doléances de M. TALLON et après que M. GAUJAC ait manifesté avec amertume sa surprise de voir M. TALLON poursuivre la campagne de dénigrement et de calomnie qu'il a entreprise contre lui depuis le moment où il se vit évincer de la classe supérieure de violoncelle, la Commission 1) donne acte de cette communication à M. l'adjoint FAVIERES 2) renouvelle à M. GAUJAC ses sentiments de confiance affectueuse 3) attire l'attention de l'Administration Municipale sur le caractère de rébellion injustifiée de telles démarches ainsi que sur l'attitude à l'habitude incorrecte de ce professeur à l'égard de son directeur et des membres du jury d'examen de violoncelle.



III - Mise à la retraite de M. COUCKE, professeur de contrebasse.

La Commission 1) regrette que les dispositions réglementaires en vigueur touchant la limite d'âge des fonctionnaires municipaux ne permettent pas le maintien en activité du distingué et dévoué professeur de la classe de contrebasse, M. COUCKE 2) propose à l'Administration Municipale de rendre à ce professeur l'hommage public qu'il mérite en lui conférant l'honorariat des fonctions qu'il se voit contraint d'abandonner et en lui décernant la médaille de la Ville de Lille 3) est d'avis de procéder à son remplacement par concours sur titres, suivi, le cas échéant, d'épreuves pratiques propres à départager les candidats.

IV - Prix exceptionnels et répartition des subsides provenant de la Fondation Doutrelon de Try -

La Commission arrête, comme suit, la liste des bénéficiaires des prix spéciaux pour l'année scolaire 1936-1937 :

Prix d'Honneur

offert par M. le Ministre de l'Instruction Publique  
et des Beaux-Arts

M. René HANICOT, 1er Accessit d'Harmonie, 1er Prix de Violoncelle, 1er Prix de Clarinette et, antérieurement, 1er Prix de Solfège.

Prix d'Excellence

offert par l'Union des Anciens Elèves et Amis du  
Conservatoire

M. Camille MERLIN, 1er Prix de Piano, 1er Prix de Cor, et, antérieurement, 1er Prix de Solfège.

Fondation Doutrelon de Try

Une Prime de 100 francs est allouée à chacun des élèves qui ont obtenu un premier prix, premier nommé, aux derniers concours de fin d'année, savoir :

M<sup>lle</sup> Esther MIOUX (Solfège)  
M. Roger BECUWE (Solfège)  
M<sup>lle</sup> Cécile GALICHET (Piano)  
M. Jean MINQUE (Violon)  
M<sup>lle</sup> Marguerite LABALETTE (Violoncelle)  
M<sup>lle</sup> Marthe DERVAUX (Contrebasse)  
M. Marceau ROUSSEL (Alto)  
M. Désiré DONDEYNE (Clarinette)  
M. Paul IECIERCQ (Saxophone)  
M. Louis JULIE (Hautbois)  
M. André CARLIER (Flûte)  
M. Camille MERLIN (Cor)  
M. Albert MARESCAUX (Cornet)  
M. Paul PATTYN (Trompette à Pistons)  
M<sup>lle</sup> Flavienne IEPREUX (Orgue)  
M. Pierre EGGERMONT (Diction)  
M<sup>lle</sup> Fernande JOSIEN (Diction)



Prix de la Ville de Lille (I volume)

M. Marceau ROUSSEL, premier Prix d'Alto et, antérieurement, premiers Prix de Basson et de Solfège.

Prix Gras (une clarinette "Prima") valeur I.450 frs

M. Roger DESOOMER, premier prix de Clarinette et, antérieurement, premier prix de Solfège et premier prix de Saxophone à l'unanimité.

Prix Bourelle (90 francs)

M. Roger BECUWWE, premier prix de violon et premier prix de Solfège.

Médaille Gaudefroy

M. Jean MINQUE, premier prix de Violon et premier prix de Solfège.

Prix Paul Rouzé (202.50)

Mlle Marguerite LABALETTE, premier prix de Violoncelle et premier prix de Solfège.

Fondation Dekers (479.70)

Mlle Flavienne LEPREUX, premier prix d'Orgue et premier prix de Solfège.

Prix de la Fédération des Musiques du Nord et du Pas de Calais

M. Albert MARESCAUX, premier prix de Cornet, premier prix de Trompette à pistons et premier prix de Solfège.

Prix Pierre Hel

Un archet de violoncelle à M. René HANICOT, premier prix de Violoncelle, premier prix de Clarinette, premier prix de Solfège et premier accessit d'Harmonie.

Un archet de violon à M. Jean MINQUE, premier prix de Violon et premier prix de Solfège.

Prix du Cercle Choral "les XXX"

M. Roger COPIN, second prix de chant.



Prix du Docteur Wicart

Un volume "Le Chanteur" à Mlle Fernande FIEVET et à M. Roger COPIN, seconds prix de Chant.

Le reliquat des sommes dont elle dispose au titre de la Fondation Doutrelon de Try recevra affectation au cours de la prochaine séance. Le Secrétaire du Conservatoire se documentera, entre-temps, sur le point de savoir si les subsides en question doivent être alloués au seuil de l'année scolaire pour encourager les élèves méritants et de condition modeste ou, au contraire, s'ils doivent récompenser les lauréats en fin d'année scolaire.

Sur la proposition de M. le Professeur GAUDIER, la Commission exprime le souhait de voir commémorer durablement le souvenir de l'action bienfaisante de M. DOUTRELON de TRY pour le Conservatoire pour la Musique et pour les Musiciens par un buste ou portrait à placer dans sa Salle de Delibérations.

V.- Jurys d'examens et de concours pour l'année scolaire 1937-1938. La Commission propose 1) de renouveler les pouvoirs des membres des différents jurys d'examens et de concours qui fonctionnèrent durant l'année scolaire 1936-1937 2) de faire appel au concours des personnalités suivantes pour renforcer les jurys des classes d'harmonie, de chant, de déclamation, de solfège et d'instruments à vent (cuivres): M. LAIGRE, pour l'harmonie; Mme ROBILLARD-VIODE, pour le chant; Mme LEMOINE-NYS et M. BONNEHON, pour la déclamation; M.M. FARVACQUES et DHAENE, pour les instruments à vent (cuivres); M. FARVACQUES, pour le solfège; M. FAVIERES, (chant); M. VIART (orgue).

Etant donné que des défections importantes se sont déjà produites parmi les membres des jurys de concours étrangers à la Ville; que les vides ainsi créés dans les jurys ne peuvent administrativement être comblés en l'état actuel des choses lorsqu'ils se produisent à la veille des concours; que ces défaillances sont le fait, la plupart du temps, de compétences musicales qui ne peuvent être remplacées utilement que par d'autres éléments étrangers à la Ville; que cet état de choses est au plus haut point regrettable pour la bonne tenue des concours, la Commission demande à l'Administration Municipale d'autoriser M. GAUJAC à recourir aux bons offices de "remplaçants" étrangers chaque fois que les circonstances l'exigeront.



Confirmant une de ses précédentes résolutions, la Commission décide, enfin, de n'admettre à la discussion et, à fortiori, au vote qui s'ensuit, que les membres des jurys d'examens et de concours qui auront assisté à l'audition intégrale des élèves appelés à subir les épreuves.

Séance levée à vingt heures.

Le Secrétaire,

F. HACHE

L'Adjoint au Maire  
délégué aux Beaux-Arts,  
Président de la Commission,  
FAVIERES

Commission de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts  
et des Sports  
Réunion du 8 Octobre 1937

Avis: La Commission prend acte et émet l'avis:

1° que doivent être annoncées la vacance et la mise  
au concours de l'emploi de professeur de contrebasse - classe de  
M. Coucke, retraité;

2° qu'en attendant la nomination de son successeur,  
M. Coucke assure l'intérim.

Signé: VANDENHENDE.





Réunion du 25 Octobre 1937

Procès-verbal

Etaient présents : M. André Favières, adjoint au maire, délégué à l'Instruction Publique et aux Beaux-Arts, Président:  
M.M. Anicot, Bazelis, Desrousseaux, Fanyau, Farvacques, Gaudier, Laigre, Waringhien.  
Excusé: M. François Hache; secrétaire.  
M. Gaujac, Directeur  
et M. Tant, secrétaire du Conservatoire, assistaient également à la séance.

I.- P.V. de la réunion du 2 Juillet 1937. - La Commission approuve le procès-verbal de cette séance après que M. l'adjoint Favières ait fait connaître que l'Administration Municipale a émis un avis favorable de principe à la nomination de jurés suppléants pour les concours de fin d'année.

La Commission charge M. le Directeur de lui soumettre à sa prochaine séance une liste de personnalités lilloises susceptibles de remplir ce mandat.

II.- Création d'un troisième cours supérieur de piano- Pétition Caquant. - La Commission 1) donne acte à M. l'adjoint Favières de son exposé touchant la création éventuelle d'un troisième cours supérieur de piano; création suggérée à l'Administration Municipale par M. Caquant, professeur de piano préparatoire 2) est d'avis, étant donné a) l'état d'avancement de l'année scolaire b) l'importance des effectifs des classes supérieures de piano qui ne dépassent guère ceux de l'an dernier, de maintenir le statu-quo et de s'en tenir aux deux cours supérieurs actuellement existants.

III.- Création d'un cours du soir de trompette et de cornet à pistons - La Commission prend acte de la décision de l'Administration Municipale concernant la création d'un cours du soir de trompette et de cornet à pistons.

Elle se déclare d'avis de confier ce cours à M. Delattre, professeur du cours du jour du même enseignement

IV.- Fondation Doutrelon de Try - Répartition des subsides. La Commission, étant donné que les examens d'admission au Conservatoire de Paris ne sont pas terminés, renvoie à sa prochaine séance l'examen des demandes de subsides au titre de l'année scolaire 1937-1938.



V.- Classes a) de contrebasse b) de violon supérieur c) de musique de chambre. Mesures à prendre. La Commission prend acte de la décision de l'Administration Municipale chargeant M. Coucke, professeur retraité de la classe de contrebasse, d'assurer le fonctionnement de cette classe jusqu'à la nomination de son successeur.

Statuant sur le problème posé par la mise en congé sans solde de M. Surmont, elle propose à l'Administration Municipale de répartir les élèves du cours de violon de ce professeur entre M.M. Hecquet et Vanstaurts et, corrolairement, de porter de six à neuf heures par semaine le cours supérieur de violon de ces deux professeurs pendant la durée du congé de M. Surmont.

Au terme d'un échange de vues sur la question du remplacement de M. Surmont en tant que professeur du cours de musique de chambre, la Commission se prononce, enfin, sur la proposition de M. Anicot, pour la suspension dudit cours pendant la durée du congé de ce professeur.

M. l'adjoint Favières, au cours du long débat qui s'engagea sur ce problème avait fait valoir 1) que l'Administration Municipale n'avait été saisie officiellement que d'une seule candidature: celle de M. Vanstaurts 2) qu'il lui semblait souhaitable que M. Gaujac s'abstint d'entrer en compétition avec ses professeurs. M. Waringhien - faisant entièrement sienne la position prise par M. l'adjoint Favières au regard d'une candidature éventuelle de M. Gaujac - avait proposé, en fin de compte, de provoquer les candidatures écrites des autres membres du personnel enseignant du Conservatoire susceptibles de s'occuper convenablement du cours de musique de chambre et M. Bazelis avait suggéré de confier le poste à M. Gaujac afin d'éviter les inconvénients pouvant résulter pour la bonne marche de l'Ecole de la désignation de tel professeur plutôt que de tel autre.

VI.- Augmentation du crédit- La Commission demande à l'Administration Municipale de vouloir bien tenir compte - lors de l'établissement du B.O. de l'exercice prochain - des nouvelles charges qu'aura à supporter le budget de l'Ecole du fait 1) de l'augmentation du nombre d'heures de cours de M. Hennebelle 2) de la création du cours du soir de trompette et de cornet à pistons.

Séance levée à 20 h 30.

l'adjoint au Maire  
délégué à l'I.P. et aux Beaux Arts  
Président de la Commission  
signé: FAVIERES.

Le Secrétaire de séance  
signé: G TANT

Commission de l'Instruction  
Publique des Beaux Arts et des  
Sports

Réunion du 17/12/1937

Avis: approuvé sous réserve des suppressions indiquées.

signé: FAVIERES



Conseil d'Administration  
Réunion du 21 MARS 1938  
M. PLÂNQUE

Commission de Surveillance et de Patronage  
du Conservatoire de Musique de Lille



Réunion du 21 Février 1938



PROCES VERBAL

Etaient présents : M.M. Anicot, Farvacques, Hache, Laigre, Waringhien

Excusé : M. Desrousseaux.

M.M. Gaujac, Directeur, et Tant, Secrétaire du Conservatoire, assistaient également à cette séance qui se déroula sous la présidence de M. Fanyau en l'absence de M. l'adjoint Favières qui, souffrant, s'était fait excuser.

I.- P.V. de la séance du 25 Octobre 1937.- Le procès-verbal est adopté après que la Commission unanime ait manifesté ses regrets - très vifs - d'avoir eu à délibérer durant près de deux heures sur une question dont la Commission de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts avait eu à connaître quinze jours plus tôt et que l'Administration Municipale avait réglée définitivement en sa séance du 18 Octobre en chargeant notamment M. Vanstaurts d'assurer l'intérim de la classe de musique de chambre pendant le congé sans solde accordé à M. Surmont.

II.- Classe de cor a) congé sans solde Breton b) intérim.- La Commission ratifie le choix de M. Marquette pour assurer l'intérim de la classe de cor pendant la durée du congé sans solde accordé à M. Breton.

M.M. Farvacques et Laigre s'étaient, entre-temps, montrés surpris de n'avoir pas vu confier ce poste à M. Danette, le successeur de M. Breton à l'orchestre du Grand Théâtre; à quoi M. Gaujac avait répondu en se déclarant surpris, à son tour, de ce que M. Danette - qui a toute sa sympathie - n'ait pas cru devoir le pressentir ajoutant qu'en tout état de cause, il croyait avoir rempli son devoir de Directeur responsable du bon fonctionnement de l'Ecole en faisant appel non seulement à l'artiste mais aussi au pédagogue qu'est M. Marquette et soulignant que ce choix avait reçu l'agrément préalable de M. l'adjoint Favières.

III.- Acquisition d'un nouveau piano.- La Commission émet un avis favorable à l'échange - moyennant paiement d'une soulte de 8.500 frs - du vieux piano Pleyel N° I47.266 contre un piano neuf, de même marque, nouveau modèle perfectionné R.C., noyer rempli brillant, ramagé, cadre plein métallique, cordes croisées, mécanique à lames, clavier ivoire, 7 octaves 1/4, immatriculé sous le N° I95.987.



La dépense sera couverte, partie avec le disponible du crédit de l'Ecole pour l'exercice 1937, la différence étant imputée sur le budget de l'exercice courant.

IV.- Fondation Doutrélon de Try - Subsidés à d'anciens élèves actuellement au Conservatoire de Paris.- La Commission en fixe, comme suit, la répartition pour l'année scolaire 1937-1938 : deux mille francs à l'élève Jacques Gillet, de la classe de chant; mille francs à l'élève Louis Poutrain, de la classe de chant, également, et mille francs à l'élève Roger Vannier, de la classe de violoncelle.

V.- Questions disciplinaires.- A l'unanimité, la Commission décide le renvoi de Melle Marcelle Duriez, élève des cours de piano de Melle Verdier et de solfège et de Mme Cornil en raison des prétentions inadmissibles de cette élève qui - soutenue par ses parents - se contente de faire acte de présence aux cours de piano, se refusant à se plier à toute espèce de discipline dans la classe, poussant l'impudence jusqu'à vouloir imposer à Melle Verdier les conceptions pianistiques du professeur particulier avec lequel elle travaille en dehors du Conservatoire et qui - fait plus grave - n'a pas hésité à déclarer en présence de son père qui l'approuva par son silence "qu'elle se conduisait de la sorte envers Melle Verdier parce qu'elle n'avait plus confiance en son enseignement".

La Commission hésite d'autant moins à prononcer le renvoi de Melle Duriez que les efforts de conciliation tentés par la Direction de l'Ecole auprès des parents de cette élève s'avérèrent inefficaces: Melle Duriez se montrant plus que jamais incorrecte et arrogante envers son professeur.

VI.- Jurys d'examens et de concours pour l'année scolaire 1937-1938.- La Commission 1) prend acte de l'arrêté municipal du 14 Février 1938 nommant M. Monsuez au jury de concours des classes de violon; 2) confirme une de ses précédentes propositions tendant à la nomination de M. Edouard Capelle, clarinet- tiste du Grand Théâtre, comme membre des jurys d'examens et de concours des classes d'instruments à vent (bois) soulignant que le dit M. Capelle n'a de commun que le nom avec le professeur de clarinette et de saxophone du Conservatoire; 3) arrêté, comme suit, la liste des personnalités musicales étrangères à la Ville susceptibles d'être appelées en remplacement des membres des jurys de concours également étrangers à la Ville qui se trouveraient dans l'impossibilité absolue de remplir leur mission: a) jurys d'ensemble: M.M. Mazellier et Breard, Grands Prix de Rome b) instruments à vent (bois): M. Dherin, professeur de basson au Conservatoire de Paris c) instruments à vent (cui- vres): M. Foveau, professeur de cor- net et de trompette à pistons au Conservatoire de Paris d) ins-



truments à cordes: M. Lopez, violoncelliste aux Concerts Colonne; Calvet, professeur de violon au Conservatoire de Paris et Darrieux, violoniste aux Concerts Colonne.

VII.- Questions diverses. - La Commission émet un avis favorable à la projection des deux films suivants réalisés et présentés à l'Exposition de 1937 sous le patronage de l'Administration des Beaux-Arts : 1) la méthode Gédalge, de M. A. Bloch 2) la liaison de l'enseignement public général et des sports avec l'enseignement de la musique, par M. R. Laparra.

Ces films sont mis gracieusement à la disposition du Conservatoire par l'Administration des Beaux-Arts. Deux séances seront organisées de manière à permettre à tous les élèves d'assister à leur projection qui aura lieu, grande salle du Conservatoire, pendant les heures de cours.

La séance est levée à 19 h 15 après que la Commission ait laissé à M. le Directeur du Conservatoire le soin d'apprécier et de trancher les demandes d'autorisations de se produire en public présentées par les élèves.

Le Secrétaire,  
F. HACHE.

Le Président,  
P. FANYAU.

Commission de l'Instruction Publique  
des Beaux-Arts et des Sports.

Réunion du 11 Mars 1938.

AVIS.- La Commission prend acte des travaux, mais en ce qui concerne l'intérim de M. Breton, la Commission propose de nommer M. Danette, à la date du 1er Avril puisque la saison du Grand Théâtre se termine à cette date.

signé: FAVIERES.

Avis favorable à la nomination a) de M. Deswartes du 15 Déc. 1937 au 15 Janvier 1938, b) de M. Marquetté du 16 Janvier au 31 Mars 1938 pour assurer l'intérim de la classe de cor.

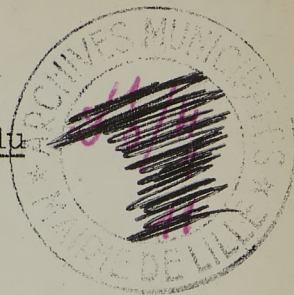
signé: VANDENHENDE.



Reunion du 9 JANV 1939  
M. PLANQUE



Commission de Surveillance et de Patronage du  
Conservatoire de Musique de Lille



Séance du 8 Décembre 1938

La séance est ouverte à dix sept heures trente sous la présidence de M. André FAVIERES, Adjoint au Maire délégué à l'Instruction Publique et aux Beaux-Arts.

Etaient présents : M.M. ANICOT, DESROUSSEAUX, LAIGRE, HACHE.

Excusés : M.M. BAZELIS, FARVACQUES, FANYAU, Dr GAUDIER, WARINGHIEN;

M.M. GAUJAC, Directeur, et TANT, Secrétaire du Conservatoire, assistaient également à la séance.

I - P.V. de la séance du 10 Novembre 1938. - Le procès-verbal est adopté avec la modification suivante proposée par M. DESROUSSEAUX dans le texte se rapportant à la nomination de M. TALLON : c'est " la Commission prend acte de la décision de l'Administration Municipale " qu'il faut lire au lieu de " la Commission s'incline ...."

M. GAUJAC donne lecture d'une lettre qu'il vient d'adresser à M. PLANQUE, Secrétaire Général de la Mairie. Il désire avoir avec lui une entrevue pour lui exposer ses desiderata.

M. FAVIERES fait part à la Commission de la réponse de M. BLOCH, Inspecteur de l'Enseignement Musical, à une lettre que lui adressa M. CAQUANT. M. BLOCH s'en rapporte aux décisions de l'Administration Municipale, et assure M. CAQUANT de sa bienveillance.

M. HUISMAN agira de même à l'égard de la pétition que doivent lui adresser plusieurs professeurs du Conservatoire en vue de soutenir les revendications de Mme HERSON contre la création d'un second cours provisoire de violoncelle.

M. HACHE reçoit de M. le Président l'assurance que la question TALLON sera définitivement close.

M. GAUJAC déclare qu'il est très délicat de faire un rapport sur l'assiduité et la compétence des membres des jurys d'exams et de concours. Les titres des nouveaux membres ont été discutés par la Commission. Si ceux-ci ne donnent pas satisfaction, ils ne feront pas partie des jurys de concours. Quant aux jurés étrangers, leur nomination faite seulement une bonne quinzaine de jours avant le concours rendra impossible la course aux leçons faite par des concurrents dans un but tendancieux. La Commission insiste pour que cette mesure soit adoptée.

2 - Fondation Doutrelon de Try. - La Commission alloue une bourse de mille francs à l'élève VANNIER, de la classe de .....



violoncelle, une bourse de quinze cents francs à M.M. POUTRAIN et DEPELSENAIRE, élèves de la classe de chant; tous trois suivant les cours du Conservatoire de Paris.

3 - Mesures à prendre pour l'horaire de la classe de musique de chambre (clavier et cordes) M. FAVIERES demande que chaque élève soit occupé à jouer pendant toute sa présence au cours.

M. GAUJAC déclare qu'il est matériellement impossible que les seize élèves obligés de suivre le cours soient occupés judicieusement pendant une séance de deux heures. Si un ou deux élèves peuvent suivre l'exécution et profiter des conseils donnés à un de leurs condisciples, les autres perdent leur temps. Par ailleurs, si on veut les faire jouer tous au cours d'une même séance, on ne pourra le faire qu'au détriment de la qualité de l'enseignement surtout lorsqu'il s'agit de sonates, de trios et même de quatuors.

Au terme d'une longue discussion au cours de laquelle furent examinés sans succès les moyens d'obvier aux difficultés soulevées par le fait même des conditions toutes spéciales de fonctionnement de ce cours (difficultés qu'on n'a jamais connues et qu'on ne connaîtrait pas, si le cours de musique de chambre avait lieu le matin comme par le passé) M. GAUJAC propose de demander un plan détaillé des morceaux que M. VANSTAURTS veut faire jouer pendant l'année scolaire; ce plan faisant ressortir le rôle et l'horaire attribués à chaque élève. M. LAIGRE estime qu'une fois l'accord réalisé, un tableau pourrait être affiché après avoir, bien entendu, tenu compte des possibilités de chaque élève.

M. FAVIERES invite donc M. le Directeur à avoir une entrevue avec M. VANSTAURTS soit en tête-à-tête soit, si c'est nécessaire, à la Mairie en sa présence et en celle de M. PLANQUE. Il espère que le duo suffira et qu'il ne sera pas indispensable de recourir au quatuor.

M. FAVIERES regrette que l'heure avancée ne lui permette pas de lire les articles du nouveau règlement. Il pose la question des professeurs en ce qui concerne la désignation de leurs délégués - deux pour chaque Commission - à la Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire et à la Commission de Discipline. Sur la proposition de M. HACHE, il est convenu que les votes auront lieu au scrutin secret.

Séance levée à 19 h 50.

Le Secrétaire,

F. HACHE.

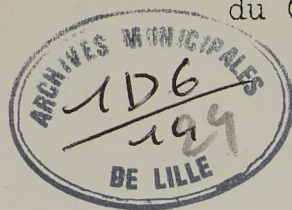
L'Adjoint au Maire  
délégué à l'Instruction  
Publique et aux Beaux-Arts,  
A. FAVIERES.

-----  
Commission de l'Instruction Publique,  
des Beaux-Arts et des Sports,  
Réunion du 16-12-1938.  
Pris acte -

VANDENHENDE.



COMMISSION ADMINISTRATIVE  
du Conservatoire de Musique de Lille



Séance du 12 Janvier 1939

La séance est ouverte à dix-sept heures trente, sous la présidence de M. André Favières, Adjoint au Maire délégué à l'Instruction Publique et aux Beaux-Arts.

Etaient présents: M.M. Anicot, Fanyau, Farvacques, Dr Gaudier, Hache, Laigre, Waringhien, Gaujac, Bouillard et Vancoppenolle.

Excusé: M. Bazelis

M. Tant, secrétaire du Conservatoire, assistait également à la séance.

I.- Installation de M.M. Gaujac, Bouillard et Vancoppenolle.-

M. le Président souhaite la bienvenue à M.M. Bouillard et Vancoppenolle, professeurs élus le 22 Décembre 1938, pour représenter leurs collègues au sein de la Commission.

Il se réjouit pareillement de voir siéger avec voix délibérative M. le Directeur qui n'avait jusqu'ici que voix consultative.

II.- P.V. de la séance du 8 Décembre 1938.-

Ce procès-verbal est adopté; M. Gaujac indique que le problème de l'horaire de la classe de musique de chambre de M. Vanstaurts s'est trouvé réglé au terme d'une entrevue qui eut lieu à l'Hôtel de Ville entre M. l'Adjoint Favières, M. Vanstaurts et lui-même.

III.- Acquisition a) d'un piano b) d'un célesta c) d'un jeu de cloches.-

La Commission émet un avis favorable à l'acquisition 1) d'un nouveau piano (coût 8.800 frs y compris reprise d'un vieux piano) 2) d'un célesta (coût 5.500 frs) 3) d'un jeu de tubes cloches (coût 1.650 frs) chez M. Gras, agent général pour le Nord de la Maison Pleyel.

La dépense sera couverte partie sur le reliquat du budget de 1938; la différence devant être imputée sur le crédit mis à la disposition du Conservatoire pour l'exercice 1939.

IV.- Nouveau règlement.-

M. le Président donne connaissance des dispositions du nouveau







COMMISSION de l'INSTRUCTION PUBLIQUE

des BEAUX-ARTS et des SPORTS

Réunion du 21 Mars 1939

Avis favorable 1° à l'achat d'un celesta et d'un jeu d'orgue;  
2° à la proposition de porter à 12 élèves et 2 auditeurs, pour six heures de cours les effectifs maxima des classes d'instruments et de chant - Art II par. 4

La Commission demande à l'Administration municipale d'examiner avec bienveillance les réserves faites par les professeurs touchant la question de l'autorisation du Maire à obtenir pour prendre la direction d'une Société Musicale ou chorale .

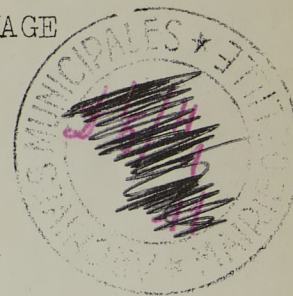
signé: Vandenhende



COMMISSION de SURVEILLANCE et de PATRONAGE  
du CONSERVATOIRE de MUSIQUE de LILLE



Séance du 9 Février 1939



La séance est ouverte à dix sept heures sous la présidence de M. André Favières, Adjoint au Maire délégué à l'Instruction Publique, aux Beaux-Arts et aux Sports.

Etaient présents: M.M. Anicot, Bazelis, Fanyau, Dr Gaudier; Hache, Laigre, Gaujac, Bouillard, Vancoppenolle

Excusés : M.M. Farvacques et Waringhien.

M. Tant, Secrétaire du Conservatoire, assistait également à la séance.

I.- Procès-verbal de la séance du 12 Janvier 1939

Le procès-verbal est adopté; M. le Président fait savoir que M. Desrousseaux fait l'objet de démarches pressantes de la part de l'Administration Municipale pour qu'il conserve sa place dans la Commission et qu'il proposera à l'Administration Municipale de supprimer l'obligation faite aux professeurs de n'accepter de prendre la direction d'une société musicale ou chorale qu'après autorisation du Maire.

A la suite de certaines réclamations, M. le Président informe ses collègues qu'il fera insérer dans le nouveau règlement une disposition obligeant tous les membres des jurys à laisser leurs notes d'examens au Conservatoire, après les avoir dûment signées. La moyenne de ces notes aura servi de base de discussion pour la note officielle à donner à chaque candidat.

La Commission donne son accord à la mesure envisagée. Elle tient toutefois à protester énergiquement contre les allégations inexactes qui auraient pu se produire.

2.- Cours du soir.-

La Commission prend acte des informations que lui apporte M. le Directeur touchant les possibilités d'extension des cours du soir à toutes les classes d'instruments à vent.

Dans ses grandes lignes, le projet de M. le Directeur se présente comme suit:

- 1) création de cinq cours du soir de trois heures par semaine (flûte, hautbois, basson, clarinette et saxophone, cor);
- 2) affectation à ces cours des professeurs des cours du jour des mêmes instruments;



3) ouverture au budget de la Ville d'un crédit supplémentaire de 10.800 frs ( car l'état présent du budget de l'Ecole ne permet pas de supporter la charge des douze heures-année de traitements que se partageront, par parts égales, les professeurs des classes de flûte, hautbois, basson, clarinette et saxophone);

4) report au cours du soir de trois heures à prendre sur les six actuellement affectées au cours du jour de la classe de cor; opération parfaitement possible étant donné les effectifs pour le moment plutôt restreints de cette classe.

La Commission donne son approbation à ce projet qui pourra entrer en application dès octobre prochain si l'Administration Municipale accepte de le doter des crédits nécessaires.

3.- Mise à la retraite des professeurs - Limite d'âge -  
Voeu de l'Association des Professeurs.

A l'unanimité, la Commission adopte un voeu de l'Association des Professeurs visant au report à 65 ans de la limite d'âge pour l'admission à la retraite des professeurs de l'Ecole (texte joint).

En présentant ce voeu aux délibérations de l'Assemblée, M. BOUILLARD avait indiqué que le Conservatoire de Paris et la plupart des Ecoles Nationales de Musique ou Conservatoires de province maintiennent leurs professeurs en exercice jusqu'à 65 ans et parfois même au-delà!

4.- Questions diverses -

A la demande de M. LAIGRE, M. le Président se fera l'interprète de la Commission auprès de l'Administration Municipale en vue de la réinscription de M. CAPELLIE sur la liste des jurés des classes d'instruments à vent (bois). Il y a eu équivoque.

La Commission donne acte à M. le Directeur de précisions qu'il lui fournit touchant le lieu d'origine des élèves des classes d'instruments à vent. Il ressort de ces explications que a) 32% de ces élèves habitent Lille ou sa banlieue b) 29% sont originaires du reste du département c) 39% proviennent du Pas-de-Calais.

La Commission émet un avis favorable à une proposition de M. le Directeur tendant à l'enregistrement sur film d'une séance de la classe d'orchestre et de la classe de musique de chambre pour instruments à vent. Les films de propagande ainsi réalisés seraient projetés pendant l'Exposition du Progrès Social et trouveraient leur place dans le cadre des activités de la Section Musicale de cette grande manifestation.

Séance levée à 19 heures.

Le Président de la Commission,

FAVIERES

Le Secrétaire :

E. GAUJAC



Voeu à exprimer par le Conseil d'Administration  
du Conservatoire de Lille au sujet de la mise à la retraite  
à 60 ans des professeurs - Cette retraite devant être  
mise à 65 ans .

-----  
RAISONS

Nous avons tout lieu de croire que la mise à la retraite des professeurs à 60 ans n'est pas conforme à la pensée du législateur, lequel après avoir promulgué la loi du 18 Août 1936 concernant les mises à la retraite par ancienneté :

1°) Dans l'article 6 de cette même loi, écrit que, à titre transitoire, jusqu'au 1er Octobre 1939, le personnel de l'enseignement supérieur, de l'enseignement supérieur technique, de l'enseignement des Beaux-Arts et des enseignements supérieurs assimilés, classés au 3<sup>e</sup> échelon de la catégorie A, bénéficiera de la limite d'âge prévue pour les fonctionnaires classés au 2<sup>e</sup>me échelon (Page I02II) de l'officiel (1<sup>ère</sup> colonne) du 27 Septembre 1936.

2°) Dans le tableau I, catégorie A (page I02II) 2<sup>e</sup> colonne écrit page I02I2 (1<sup>ère</sup> colonne) Beaux Arts .

Limite d'âge 65 ans (3<sup>e</sup> échelon)

Inspecteurs généraux des Beaux-Arts, inspecteur général des arts appliqués, Inspecteur général de l'enseignement musical, inspecteur de l'enseignement du dessin et des musées, Directeur de l'Académie de France à Rome, Directeur de l'école supérieure des Beaux-Arts, Directeur de l'école nationale des arts décoratifs.

Directeur du Conservatoire National de Musique et de déclamation.  
Professeurs du Conservatoire National de musique et de déclamation.  
Directeur des Musées nationaux , etc...,etc...

3°) Par une dépêche du 27 Février 1937, envoyée par le ministre de l'intérieur aux préfets, reproduite par une circulaire datée du 19 Mars 1937 envoyée aux Maires du département par le Préfet du Nord, il est dit :

" Monsieur le Ministre de l'Intérieur me fait remarquer, que s'il n'a pas été possible d'inscrire dans la loi que les dispositions réglementaires nouvelles s'appliqueraient aux personnels des communes, néanmoins, Monsieur le Président du Conseil a fait savoir, au cours de la discussion au parlement qu'il entendait que les principes auxquels s'était attaché le gouvernement, reçussent leur application dans tous les services publics.

Il n'est pas douteux dans ces conditions, que les fonctionnaires communaux placés sous votre autorité doivent être traités de la même façon que les fonctionnaires de l'état et du département, et ne doivent pas profiter d'un traitement de faveur.

J'insiste particulièrement auprès de vous pour que des mesures identiques à celles prises à l'égard des fonctionnaires de l'Etat, soient envisagées par votre municipalité en ce qui concerne les agents des services communaux de votre commune "

+

+ +



Etant donné les textes ci-dessus cités, la mise à la retraite à 65 ans ne semble pas faire de doute en ce qui concerne les professeurs du Conservatoire si l'on applique les directives données par la loi et les dépêches ministérielles.

+  
+ +

La plupart des écoles vont jusque 65 ans et même 70.

---

Commission de l'Instruction Publique  
des Beaux-Arts et des Sports

Réunion du 21 Mars 1939

La Commission 1° donne un avis favorable aux propositions touchant les possibilités d'extension des cours du soir à toutes les classes d'instruments à vent ;

2° renvoie à l'examen de la Commission du Personnel la question de la mise à la retraite des professeurs - limite d'âge ;

3° propose pour les jurys, les additions suivantes :

- a) violon : M.M. Farvacques, Laigre
- b) Bois : M. Capelle
- c) Diction : M. Fayar

signé: Vandenhende

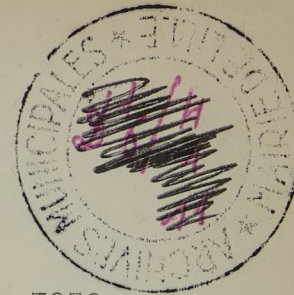


Conseil d'Administration  
Réunion du 13 NOV 1939

M. PLANQUET CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE LILLE



Commission de Surveillance et de Patronage



Procès verbal de la réunion du 2 Novembre 1939

La séance est ouverte à quatorze heures trente sous la présidence de M. André FAVIERES, Adjoint au Maire délégué à l'Instruction publique aux Beaux Arts et aux Sports.

Etaient présents: MM. FANYAU, vice-président, HACHE, GAUJAC, BOUILLARD;

excusés : MM. DESROUSSEAUX et LAIGRE.

M. TANT, Secrétaire du Conservatoire, assistait à la séance.

I.- P.V. de la réunion du 10 Mars 1939. Ce procès verbal est adopté sans observations.

II.- Réorganisation provisoire des cours.- Cinq professeurs n'ont pas rejoint leur poste: deux sont mobilisés; les trois autres - musiciens à l'orchestre de Radio P.T.T. Nord - font maintenant partie de l'orchestre de Radio-Rennes ou de Radio-Toulouse.

A.- Professeurs mobilisés. Conformément aux instructions de l'autorité supérieure, les traitements des mobilisés continueront à leur être servis pendant toute la durée des hostilités.

Il est impossible par ailleurs de grever le budget du Conservatoire de charges supplémentaires.

Aussi la Commission unanime ratifie les propositions qui lui sont soumises par son Président en vue de pourvoir au remplacement de MM. PELLEMEULLE et LECLERCQ (les professeurs mobilisés), jusqu'au moment où les circonstances leur permettront de reprendre leur service.

C'est ainsi que M. DESWARTES, professeur du cours supérieur et du cours du soir de solfège, sera chargé du cours préparatoire de solfège de M. PELLEMEULLE. Aucune dépense nouvelle à engager, puisque la suspension des cours dits "du soir" de solfège et leur remplacement par des cours du dimanche matin laissent apparaître un disponible correspondant exactement à l'importance du cours de M. PELLEMEULLE.

C'est ainsi que M. CAQUANT, professeur du cours élémentaire de solfège (2 clés-garçons) et d'un cours préparatoire de piano, remplacera M. LECLERCQ pour le cours de solfège élémentaire (3 clés-garçons). Les effectifs actuels de la classe élémentaire de piano



de M. Caquant ne justifiant nullement le maintien des six heures de cours par semaine figurant habituellement au programme de ce cours, celui-ci sera ramené à trois heures par semaine et la différence - soit trois heures - viendra s'ajouter aux six heures déjà payées à M. Caquant pour son cours élémentaire de solfège à 2 clés.

Les neuf heures dont disposera ainsi M. Caquant pour assurer le fonctionnement des deux cours élémentaires de solfège qui lui incomberont seront échelonnées sur douze cours de trois quarts d'heures par semaine.

B - Professeurs ayant abandonné leur poste pour la Radio.-  
Trois professeurs se trouvent dans ce cas : Mme Madeleine Marcelli, de la classe supérieure de violoncelle, qui se trouve présentement affectée à l'orchestre de Radio-Toulouse; M. Plessier, de la classe de basson, et M. Vancoppenolle, de la classe de hautbois, pour le moment à l'orchestre de Rennes-Bretagne.

Après en avoir longuement délibéré, la Commission estime, tout d'abord, qu'il ne lui appartient pas de donner son avis sur la défaillance - grave quant au fond dont se sont rendus coupables ces professeurs. Elle demande à l'Autorité Municipale de vouloir bien considérer ces cas avec bienveillance et fait siennes les professions de son Président touchant le remplacement a) de Mme Marcelli par M. Tallon, déjà professeur du cours du soir de violoncelle b) de M. Plessier par M. Laigre, ex-professeur de cette classe et membre de la Commission et des jurys d'examens et de concours de l'école c) de M. Vancoppenolle, par M. Raymond Niverd, lauréat du Conservatoire de Paris.

III - Intérim de la classe de chant - Mesures à prendre.-

M. Fontaine, professeur de la classe de chant, n'a pas, non plus, rejoint son poste à la rentrée. Mais le problème se pose ici dans des termes différents, puisque des raisons de santé expliquent cette défaillance, ainsi qu'en atteste un certificat de M. le docteur Galvin, de Mosnes (Indre & Loire).

Mme Fontaine s'étant offerte pour faire le cours au lieu et place de son mari pendant toute la durée de son congé, la Commission émet un avis favorable à l'acceptation de cette proposition qui présente 1) l'avantage de poursuivre l'enseignement du chant selon les méthodes propres au professeur titulaire de la classe 2) pour le budget, l'économie du traitement du professeur intérimaire qu'il aurait fallu engager, si Mme Fontaine n'avait pas remplacé son mari.

La Commission - au terme du long examen auquel donnèrent lieu les propositions qui précèdent - tient à marquer que les diverses mesures envisagées pour pallier aux défections qui se sont produites dans les cadres du personnel enseignant 1) n'entraînent aucune dépense nouvelle pour le budget 2) offrent toutes garanties, quant au choix des professeurs présentés pour assurer le remplacement des mobilisés et des défaillants.



Elle en félicite M. GAUJAC qui a su concilier au mieux l'intérêt de l'école et celui de la ville.

IV - Questions diverses. - La Commission félicite, également, M. GAUJAC pour les mesures qu'il a prises dès la rentrée des classes en vue de la mise à l'abri des élèves en cas d'alerte.

Elle renvoie à sa prochaine séance l'examen d'une proposition de M. BOUILLARD tendant à transformer d'office en "premiers prix" les seconds prix à l'unanimité accordés en juin dernier aux jeunes gens à ce moment sous les drapeaux ainsi qu'à ceux qui se sont engagés dans l'armée ou qui y furent rappelés depuis.

Elle demande que soit mise à l'étude la question du cours de musique de chambre (instruments à cordes) dans les conditions nouvelles résultant de l'état de guerre.

Séance levée à 17 heures.

Le Secrétaire,

TANT.

Le Président de la Commission,  
Adjoint au Maire délégué à l'Instruction  
Publique et aux Beaux-Arts,

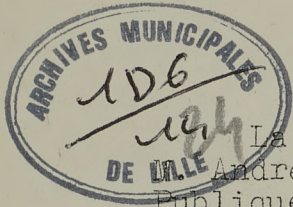
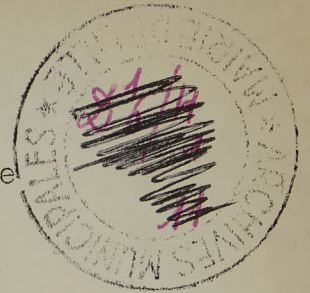
FAVIERES.



CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE LILLE

Conseil d'Administration  
Réunion du 26 FEV 1940  
M. PLANOUR

Commission de Surveillance et de Patronage



Procès-verbal de la séance du 22 Décembre 1939

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de André FAVIERES, Adjoint au Maire, délégué à l'Instruction Publique, aux Beaux-Arts et aux Sports.

Etaient présents: M.M. Fanyau, vice-président,  
Desrousseaux, Farvacques, Hache,  
Bouillard.

excusés : M.M. Anicot, Bazelis, Gaudier, Gaujac,  
Waringhien.

M. Tant, Secrétaire du Conservatoire assistait également à la séance.

I -- P.V. de la séance du 2 Novembre 1939.

Adopté sans observation.

Au nom de la Commission unanime, M. l'adjoint Favières exprime  
a) des vœux pour un prompt et complet rétablissement de M. FONTAINES, professeur de chant, que la maladie retient éloigné de sa classe depuis le début de l'année scolaire b) des remerciements à Mme FONTAINE pour le dévouement avec lequel, en l'absence de son mari, elle prit en mains les destinées de cette classe.

II - Jurys d'examens pour l'année scolaire 1939-1940.

De nombreux membres des jurys d'examens ne pourront siéger pendant la durée des hostilités: d'aucuns ont été rappelés aux armées; d'autres ont quitté la région.

La Commission, sur la proposition de son Président, suggère de compléter comme suit la liste des jurys d'examen pour l'année scolaire 1939-1940.

- 1) Harmonie: Mme THIEFFRY, professeur de musique,  
92 rue Masséna, Lille.
- 2) Solfège : Mme VASSEUR-HAYEM, artiste-musicienne,  
5, Place Sébastopol, Lille.
- 3) Diction : M. KAH, avocat, 70 rue Colbert, Lille;  
Mme SIGNORET, artiste-dramatique, 73 rue de Clichy  
Paris.
- 4) Piano : Mme VASSEUR-HAYEM, artiste musicienne,  
5, Place Sébastopol, Lille;  
Mme Paulette MAYER, artiste musicienne, La Madeleine  
Mlle MAILLARD, professeur de musique,  
116, rue Colbert, Lille;  
M. MASCRET, professeur de musique, 157 rue du  
Molinel, Lille.



- 5) Violon : M. Ducamp, professeur de musique, 35 avenue Germaine.  
La Madeleine;  
M. Bonenfant, professeur de musique, 78 rue Jean sans Peur  
Lille.  
Mme Levat, professeur de musique, 26 rue Marengo. Lille.
- 6) Violoncelle, Alto, Contrebasse : M. Gentil, professeur au Conservatoire de Musique de Tourcoing.  
M. Dussol, professeur au Conservatoire de Musique de Douai.  
M. Verschueren, artiste musicien, 78 rue de l'Hôpital Militaire. Lille.
- 7) Instruments à vent (Bois) M. Emile Gras, artiste musicien, 36 rue Faidherbe à Lille  
M. Tournon, ex-chef de la musique du 43ème R.O. 41 rue de Canteleu. Lille.
- 8) Instruments à vent (Cuivres) M. Tournon, ex-chef de la musique du 43ème R.I. 41 rue de Canteleu. Lille.

La Commission émet l'avis qu'il convient de rayer de la liste des jurys M. Charlier, qui n'a assisté à aucune des sessions d'examens de violon pendant la dernière année scolaire et qui n'a produit aucune excuse.

III.- Prix accordés à certains lauréats rappelés sous les drapeaux.

Sur la proposition de M. Bouillard, la Commission émet un avis favorable à la transformation d'office en "premiers prix" des seconds prix à l'unanimité accordés en juin dernier aux jeunes gens qui sont en ce moment sous les drapeaux.

Bénéficieraient de cette mesure : 1) Max VASSEUR de la classe de flûte 2) Henri BARBRY et Roland BOITEL, de la classe de clarinette 3) Robert Navasse, de la classe de cor 4) Marcel Turpain, de la classe de trombone.

Séance levée à 17 h.30

Le Secrétaire,  
TANT,

Le Président de la Commission,  
Adjoint au Maire délégué à l'Instruction  
Publique aux Beaux Arts & aux Sports  
FAVIERES,

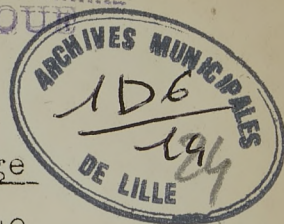




Conseil d'Administration  
Réunion du 29 MARS 1940

M. PLANQUE

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE LILLE



Commission de Surveillance et de Patronage

Procès-verbal de la séance du 1er Mars 1940

La séance est ouverte à seize heures trente sous la présidence de M. André Favières, Adjoint au Maire, délégué à l'Instruction Publique, aux Beaux Arts et aux Sports.

Etaient présents: M.M. FANYAU, vice-président; BAZELIS, BOUILLARD, DESROUSSEUX, FARVACQUES, GAUJAC, HACHE, LAIGRE.

Excusés : M.M. ANICOT et GAUDIER.

M. TANT, Secrétaire du Conservatoire, assistait à cette séance.

I - P.V. de la réunion du 22 Décembre 1939.

Ce procès-verbal est adopté sans observations.

M. l'Adjoint Favières avait indiqué, entre temps, que l'Administration Municipale n'a pas cru devoir adopter la proposition de transformation en "premier prix" des "seconds prix à l'unanimité" obtenus en 1939 par les jeunes gens aujourd'hui sous les drapeaux.

Une enquête sera ouverte auprès des autres Conservatoires de Musique (celui de Paris, en particulier, sera consulté), et ce problème fera l'objet d'un nouvel examen de la part de l'Administration Municipale.

II - Fondation Doutrelon de Try - Répartition des subsides pour l'année scolaire 1939-1940.

La Commission propose de répartir comme suit les crédits disponibles provenant de la Fondation Doutrelon de Try:

- 2.300 Frs à Melle Janine CLOT, pianiste;
- 2.300 " à M. Roger VANNIER, violoncelliste;
- 1.300 " à M. René HANICOT, harmoniste;
- 500 " à Mlle Andrée LEQUENNE, chanteuse.

Les bénéficiaires de cette mesure - tous anciens élèves du Conservatoire de Lille - suivent régulièrement les cours du Conservatoire National de Musique de Paris.

III - Classe préparatoire de violon a) congé sans solde Mme CEUGNART CASTELAIN b) intérim -

M. le Directeur donne connaissance à la Commission d'une lettre de Mme CEUGNART-CASTELAIN, en date du 24 Février, l'informant de son départ pour Bordeaux où un poste de violoniste lui est réservé à l'Orchestre de la Radio.



Mme Ceugnart-Castelain fait valoir l'impossibilité où elle se trouve présentement de subvenir aux besoins de sa famille - un mari aux armées, deux enfants en bas-âge et pour toute ressource son traitement de professeur - et déclare s'être mise en règle auprès de l'Administration Municipale par une demande de congé sans solde pour la durée des hostilités.

La Commission estime qu'il appartient à l'Administration Municipale de statuer sur la demande de congé de Mme Ceugnart.

Elle se déclare d'avis de ne point recourir à l'extérieur pour remplacer ce professeur et, sur la proposition de M. le Directeur, son choix se porte sur M. Hecquet, déjà professeur d'un des cours supérieurs de violon, pour assurer l'intérim (ce que M. Hecquet, du reste, a bien voulu faire bénévolement, sur la demande de M. le Directeur, durant la semaine qui suivit le départ de Mme Ceugnart).

IV - Rappel éventuel sous les drapeaux du professeur de la classe de diction. Mesures à prendre.

Sur la proposition de son Président, la Commission unanime émet un avis favorable à la désignation de Mme Yvonne Nys, artiste de la Radio, et membre des jurys d'examen et de concours, comme remplaçant éventuel de M. Cottinet.

V - Cours du soir. Rétablissement éventuel.

La Commission se déclare d'avis de maintenir le statu-quo : les cours du dimanche se substituant aux cours du soir et fonctionnant dans des conditions satisfaisantes pour tous.

VI - Concours de fin d'année - Mesures à prendre.-

La Commission souhaite :

- 1) voir tous les concours publics se dérouler au Grand Théâtre, ceci en raison du manque d'abri au Conservatoire;
- 2) que le concours de chant plus particulièrement se fasse au Grand Théâtre pour permettre à un plus nombreux public d'y assister;
- 3) que les concours publics aient toujours lieu de préférence l'après-midi.

Séance levée à 18 h 15.

Le Secrétaire de la Commission,  
GAUJAC.

Le Président de la Commission,  
Adjoint au Maire délégué à l'Instruction  
Publique et aux Beaux-Arts,  
FAVIERES.